

Liste des justificatifs à apporter pour le retrait de son masque

Les pièces peuvent être présentées au format papier ou numérique, directement depuis son téléphone en évitant tout contact avec l'agent vérificateur

1) Une pièce d'identité parmi les suivantes :

- carte d'identité
- passeport
- permis de conduire
- carte vitale
- carte d'étudiant
- carte de résident Union Européenne de longue durée, quelle que soit la mention
- carte de séjour temporaire Union Européenne, quelle que soit la mention
- etc.

2) Un justificatif de domicile parmi les suivants (papier ou dématérialisé)

- facture de téléphone fixe ou mobile
- facture internet
- facture d'électricité ou de gaz
- facture d'eau
- titre de propriété ou bail locatif
- quittance de loyer
- dernier avis d'imposition
- taxe d'habitation
- attestation d'assurance habitation
- etc.

3) Un justificatif de composition du foyer parmi les suivants :

- livret de famille
- certificat de scolarité
- attestation CAF
- attestation de rattachement au foyer fiscal
- à défaut une attestation sur l'honneur de composition des membres du foyer
- etc.